

5985/26

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 25 février 2026

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 25 février 2026

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**RÈGLEMENT D'EXÉCUTION DU CONSEIL mettant en œuvre le règlement (UE) n°
208/2014 concernant des mesures restrictives à l'encontre de certaines personnes, de
certaines entités et de certains organismes eu égard à la situation en Ukraine**

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes